

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 17 octobre 1950 17 octobre 1950

n° 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

VISAS

Le Conseil représentatif de la Cote française des Somalis Délibérant conformément aux dispositions de l'article 46, alinéa 7, du décret du 9 novembre 1945, a adopté au cours de sa séance du 29 septembre 1950 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 2, alinéa- c), de- la délibération, du Conseil représentatif, en date du 11 août 1948, rendue exécutoire par arrêté n° 957 du 21 septembre 1948, est modifié comme suit : « c) D'édifier sur ladite parcelle, dans un délai qui ne dépassera pas trois ans, un immeuble si usage d'habitation... » (Le reste sans- changement.) Délibéré et adopté en séance du 29 septembre 1950.

Le Secrétaire, R. GABMifEKOLE Président,. MAKTINE.Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour :